



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 2
Réunion du 14/10/2024

Animateur : M. Boubakar HAMDANI

Présent(e)s : MM. TCHENQUELA, GUERFI (CD), MEUNIER, MALLEM, FOFANA, KIANPOUR

Excusés : Mme COMANDE,
MM. BONNEFOUS, KNOEPFLI, COUTARD, RIJIK

Absent :

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si dans la même période le dit club organise plusieurs rencontres sur plusieurs sites.

Par ailleurs il est rappelé une nouvelle fois que le Référent Prévention Sécurité ne peut occuper plusieurs fonctions et doit être exclusivement attitré à sa mission de RPS.

En vue des matches aller, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le déla**mi minimal de 15 jours avant la date du match**, et ce, afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.



- La CDPME fait le point sur les matchs du week-end : aucun incident à déplorer ; l'ensemble des matchs du District s'est bien déroulé.
- Retour sur un match de Coupe Gambardella qui a été tendu sur la fin et à la sortie :
La CDPME et la CRPME mettront conjointement un dispositif en place si le club reçoit le tour suivant.
- Karim MALLEM nous fait un retour sur le match à huis clos « séniors » : aucun incident ; l'ensemble du dispositif a été respecté.
- La CDPME fait le tour des matchs du week-end prochain : pas de match en alerte pour le moment à préparer.
- La CDPME échange sur le format de présentation de la formation RPS.
Celle-ci inclura le Délégué club et le Délégué du District en expliquant le rôle de chacun. Les formations seront réalisées conjointement par la CDIF et la CDPME. Elles seront réparties de manière géographique en 3 sessions : club du Nord, du Centre et du Sud.

Date des formations retenues :

- Nord : 4 novembre 2024
- Centre : 18 novembre 2024
- Sud : 25 novembre 2024

- La CDPME réfléchit à l'idée de valoriser les clubs ayant des RPS formés et actifs lors des matchs.
- La CDPME est saisie par un club pour des demandes de matchs sensibles sur l'ensemble de l'année, toutes catégories confondues, contre un autre club à la suite de problèmes dans les lycées et collèges.
La CDPME ne peut traiter en l'état la demande actuelle. Elle propose de rencontrer les deux présidents des clubs en question pour établir tous ensemble une stratégie.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Youssouph FOFANA sur les champs d'action de la CDPME. Les membres de la CDPME lui apportent les explications et son champ de compétence.
- Dans le but de proposer une nouvelle version de la Charte des commissaires, la CDIF demande à chaque commission un texte de 80 mots pour expliquer la mission de leur commission.
La CDPME rédigera ce texte lors de leur prochaine réunion.

Prochaine réunion de la CDPME 28/10/2024 à 18h30 en visio

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

